

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 11 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur JOVIC Ivica, Maire.

M. le MAIRE. Avant de commencer toute chose officielle, je voudrais, à la mémoire de Monsieur Guillaume Dumont qui nous a quittés brutalement à l'âge de 43 ans, qui a été notre Adjoint depuis 2020 et délégué aux Affaires sociales entre 2014 et 2020, avoir une pensée pour lui, pour sa famille et ses enfants, et si vous le voulez, nous lever et faire une minute de silence en sa mémoire.

(Minute de silence)

Merci. Qu'il repose en paix.

Étaient présents :

M. Ivica JOVIC, Maire ;

Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, Adjoints au Maire ;

Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Conseillers Délégués ;

Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Mme Sofia RAFAÏ, M. Francis RIALLAND, M. Guy MULLER, M. Raoul LIMA, Conseillers Municipaux,

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOUIN procuration à M. Didier DIROL

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL

Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO

Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Raoul LIMA

Madame Sofia RAFAÏ est désignée Secrétaire de séance.

La feuille d'émargement circule.

Adoption du Conseil Municipal du 3 décembre 2024

Commentaires :

M. BOLLE demande si Monsieur le Maire a reçu l'engagement écrit du Président du Conseil Départemental, Monsieur Pierre Bédier, sur la possibilité de faire les terrains de tennis ailleurs que sur le terrain projeté, en cas de problème de réalisation à cet endroit.

M. le MAIRE ne l'a pas encore reçu, mais précise que le Département des Yvelines a eu une réunion avec la DDT (Direction Départementale des Territoires 78) et l'État à ce sujet. A priori, les démarches se poursuivent dans le sens de faire les terrains de tennis sur ce terrain-là puisqu'il n'y a pas d'opposition de la DDT.

M. BOLLE demande si la réunion prévue avec les riverains du Chemin de Coyards et annoncée sur Facebook a eu lieu.

M. le MAIRE répond par la négative, mais ajoute qu'une date doit être fixée pour début mars et qu'il en accordera la primeur aux riverains.

M. BOLLE signale n'avoir pas reçu l'information quant au pourcentage d'agents percevant la CIA (Complément Indemnitaire Annuel) suite à l'entretien annuel.

M. le MAIRE objecte que la CIA est attribuée de manière anonyme, à la discrétion du Maire, donc qu'il n'y a pas à le communiquer.

M. BOLLE rétorque que la demande ne porte pas sur le nombre, mais sur le pourcentage.

M. le MAIRE indique que 7 % des agents ont perçu la CIA.

M. BOLLE s'enquiert sur la dépose en taxi des enfants en situation de handicap au collège : une solution a-t-elle été trouvée avec une date de mise en œuvre ?

M. le MAIRE reconnaît que cela se révèle plus compliqué qu'il y paraît, et assure travailler sur ce sujet avec Madame Cécile Dumoulin, Vice-présidente du Conseil Départemental des Yvelines Déléguée aux Collèges et au Numérique scolaire.

M. BOLLE informe n'avoir pas reçu les comptages routiers de GPSEO, route de Velannes comme convenu.

M. le MAIRE confirme les avoir demandés à GPSEO ainsi qu'au Département des Yvelines, mais ne les avoir toujours pas reçus.

M. TRUFFAUT réitère sa demande concernant les objectifs prévisionnels du collège. Les chiffres étaient disponibles, *a priori*, depuis déjà deux conseils municipaux. Est-il possible enfin de les avoir ?

M. le MAIRE espère les avoir assez rapidement et assure avoir relancé le Département et Madame Dumoulin à ce sujet. Le Département les a, mais ne les a pas envoyés.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2024 est adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

DATE	N° DEC.	DÉCISIONS DU MAIRE
05/12/2024	24-089	Signature d'un contrat de prêt à court terme avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France dans le cadre de la construction de la Maison Médicale. Montant emprunté 1 500 000 € sur 36 mois à un taux d'intérêt annuel à 3,12 %.
05/12/2024	24-090	Signature d'un contrat d'assistance pour la mise en recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure avec la Société GO PUB CONSEIL du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 avec une rémunération forfaitaire annuelle de 4 885 € HT. Il pourra être renouvelé expressément pour deux périodes successives de 12 mois.
12/12/2024	24-091	Attribution de concession de terrain, pour une durée de 15 ans allant du 16 décembre 2024 au 15 décembre 2039 pour un montant de 195 € .
12/12/2024	24-092	Renouvellement anticipé d'une concession de terrain (date d'échéance de la concession cinéraire au 25 octobre 2025) pour un montant de 813 € .
18/12/2024	24-093	Renouvellement d'une concession de terrain pour une durée de 30 ans pour un montant de 389 € .

18/12/2024	24-094	Signature d'un contrat de location de terminal de paiement électronique avec la BPCE PAYMENT SERVICES avec un loyer mensuel de 43,08 TTC pour une durée d'engagement de 4 ans.
19/12/2024	24-095	Signature d'un contrat pour le Centre d'Action Culturelle (CAC) Dominique DE ROUX avec « Ma Production » ayant pour objet la programmation du concert « Lettre à Celles » pour le samedi 1 ^{er} février 2025 à 20 h 30 à la salle du Bout du Monde. Le montant de la prestation s'élève à 800,00 € TTC .
26/12/2024	24-096	Renouvellement d'une concession de terrain, pour une durée de 30 ans pour un montant de 389 €.
26/12/2024	24-097	Renouvellement d'une concession de terrain, pour une durée de 30 ans pour un montant de 389 € .
30/12/2024	24-098	Virement de crédits au chapitre 014 d'un montant de 7 097 € du compte 6068 « Autres matières et fournitures » chapitre 011, au compte 7391112 « Dégrevement de Taxe d'Habitation sur les logements vacants » chapitre 014.
14/01/2025	25-001	Délivrance d'une case de columbarium pour une durée de 30 ans à caractère familial pour un montant de 1221 € .
27/01/2025	25-002	Acte modificatif N ° 3 - Marché 2021/03 - Réhabilitation des vestiaires du Stade des Aulnes - LOT 8 Électricité passé avec la société GSE à Montigny-les-Cormeilles (95 370) pour un montant de 21,97 € H.T, soit 26,36 € T.T.C. Montant initial du Marché : 58 715,78 € H.T. soit 70 458,93 € T.T.C. Nouveau montant du Marché : 58 737,75 € soit 70 485,30 € T.T.C.
27/01/2025	25-003	Renouvellement anticipé d'une concession de terrain (date d'échéance de la concession cinéraire au 26 décembre 2027) pour un montant de 813 € .
28/01/2025	25-004	Délivrance d'une concession de terrain pour une durée de 30 ans pour un montant de 389 € .
04/02/2025	25-005	Cession d'un véhicule Renault Kangoo de 2007 pour un montant de 800 € à la société DHC AUTO domiciliée à Limay, 18 rue Jean-Pierre Timbaud.

Commentaires :

M. BOLLE estime que demander un avenant pour 25 € coûte plus cher à traiter pour l'entreprise.

M. le MAIRE est d'accord avec cette réflexion.

M. BOLLE demande quel est le but de la signature du contrat avec la BPCE.

M. le MAIRE explique que cela permettra au Centre Culturel d'encaisser les entrées des différents événements avec un terminal de cartes bleues.

M. TRUFFAUT s'informe sur les frais de chaque transaction : quel est le taux ?

MME ROMAIN renvoie au compte-rendu de la Commission culturelle qui l'indique.

M. DAGORY insiste sur la nécessité de cette mesure qui permettra d'amoindrir les inconvénients liés aux rendus de monnaie lors des entrées.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Nouveau service de Ludothèque

Depuis son lancement le 18 janvier dernier, la Ludothèque de la Médiathèque Pierre Amoureux connaît un succès de fréquentation et d'emprunt de jeux. Cet espace nomade comprend 450 jeux pour jouer en famille ou entre amis à la médiathèque ou à la maison.

Face à cet accueil, la Médiathèque met en place un programme de jeux pour tous les âges, **un mardi par mois à la Médiathèque**, animé par les Médiathécaires avec leur jeu coup de cœur :

L'action a débuté cet après-midi, puis le 11 mars, 8 avril, 13 mai et 10 juin de 16 h à 18 h 30.

Cette initiative s'inscrit dans notre volonté de favoriser le partage, l'échange et de créer du lien intergénérationnel tout en profitant de ce cadre chaleureux au milieu des livres surplombant notre petite ville. Je remercie mon Adjoint M. Pascal Dagory, les agents de la Médiathèque et nos partenaires (Orpi d'Épône, M. Éric Cathana, créateur de jeux à Épône, M. Johann Costenoble, donateur de jeux, et la boutique « Case Départ ») qui nous ont permis d' étoffer l'offre de jeux.

Les premières Assises de l'eau : une mobilisation collective pour répondre aux enjeux des inondations

Face aux inondations qui touchent notre territoire, il est devenu essentiel d'agir collectivement pour trouver des solutions concrètes. Tout comme l'État, représenté par le Préfet, et le Département des Yvelines, la Ville d'Épône est pleinement mobilisée sur ce sujet complexe.

Le 27 janvier dernier, j'ai participé aux premières Assises de l'eau, organisées par le Département, accompagné de mes Adjoints Mme Isabelle Martin et M. Olivier Echard. Cette initiative a réuni l'État, les communes, les experts et les acteurs locaux afin de partager un diagnostic commun et construire ensemble un plan d'action face à ces intempéries, malheureusement appelées à se renouveler en raison du changement climatique.

Un des grands enseignements de ces Assises est la nécessité de mieux prendre en compte le ruissellement des eaux pluviales, une problématique jusque-là souvent oubliée.

Cet évènement a permis de rencontrer d'autres experts et acteurs, notamment **Seine Yvelines Environnement** qui a choisi cinq villes pilotes, dont Épône, pour expérimenter des actions spécifiques sur le ruissellement. Parallèlement, nous poursuivons nos efforts avec **SMSO** et **GPSEO** pour renforcer la prévention et l'aménagement des secteurs à risque.

Enfin, une **réunion d'information** sera organisée prochainement en mars avec les riverains sinistrés afin de leur présenter l'état d'avancement des travaux et les mesures envisagées.

Ces Assises de l'eau marquent une étape importante : celle d'une mobilisation collective et d'une réflexion partagée pour construire des solutions durables face aux défis qui nous attendent. **C'est ensemble, avec l'État, le Département et les différents partenaires, que nous trouverons les moyens de mieux protéger notre territoire.**

ORDRE DU JOUR

A - FINANCES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

MME MARTIN propose de présenter les points 1, 3 et 4, puis de terminer par la présentation du DOB.

A1 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2024

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Cette décision modificative correspond à la mise en place d'un prêt relais de 1 500 000 €. Ce prêt relais intervient parce que la construction de la maison médicale, qui est une opération estimée à 2 500 000 € TTC, sera financée à hauteur de 1 094 000 € par le Département, peut-être 200 000 € par l'ARS si deux médecins sont rattachés à cette maison, et par le FCTVA pour un montant de 350 000 €. Le reste à charge sera assuré par les réserves de la commune.

Néanmoins, le décalage entre la perception de ces recettes et les dépenses liées à la maîtrise d'ouvrage (de 2023 à 2026) nous contraignent à mobiliser un emprunt à court terme, afin de :

- Disposer des liquidités suffisantes en caisse pour payer les factures,
- Assurer notre équilibre financier pour la clôture de l'exercice 2024,
- Permettre l'équilibre budgétaire du prochain BP 2025, avec des recettes sincères.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés. Le Crédit Agricole a été retenu pour un emprunt de 1 500 000 € sur une durée de 3 ans. Ce prêt relais correspond à peu près à la somme des 1 500 000 € des subventions attendues.

Ces subventions, pour une grande partie, ne sont versées qu'au terme de 50 % de réalisation des travaux et au terme de la fin des travaux, la fin des travaux n'étant pas la date où l'on verse les subventions, il faut pour cela ce que l'on appelle un DGD (décompte général définitif) qui prend environ six mois. Nous avons encore des subventions qui n'ont pas été versées au bout d'un an.

Commentaires :

M. TRUFFAUT. Au-delà des jeux de subventions, de versements décalés par rapport au montant des travaux, il est dommage de rajouter une charge de près de 140 000 € (les intérêts vont nous coûter 140 000 €) et de venir alourdir notre budget de fonctionnement de cette somme pour un projet qui, je le rappelle, en 2018, quand nous avons voté la première délibération, était complètement gratuit. Au fil du temps, cela devait coûter 700 000 €, maintenant on arrive à 1 200 000 €, je ne sais pas à combien finira la part de la commune, mais cela commence à faire beaucoup pour quelque chose qui au départ était gratuit, et qui vient dégrader nos comptes. Nous allons donc nous abstenir. De plus, nous n'avions pas voté le budget. Nous sommes dans la lignée.

Délibération 2025-001

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À la Majorité, (23 Voix Pour, 6 abstentions)

6 abstentions : Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »,

- 1. APPROUVE la Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2024 qui se décline comme suit ;**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	BP 2024	DM n°2	BUDGET 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
1641	Emprunts en euros	- €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		- €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	BP 2024	DM n°2	BUDGET 2024
23	Travaux en cours	600 000,00 €	1 500 000,00 €	2 100 000,00 €
2313	Travaux en cours	600 000,00 €	1 500 000,00 €	2 100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		600 000,00 €	1 500 000,00 €	2 100 000,00 €

2. PRÉCISE que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

A3 – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

À la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues, mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

La Protection civile, l'un des partenaires de l'AMF au sein du dispositif « Solidarité AMF/Mayotte », est présente dans la région, et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Epône souhaite apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte pour un montant de 3 500 €, ce qui correspond à environ 0,50 € par habitant.

Délibération 2025-003

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité, (29 Voix Pour)

1. **DÉCIDE de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte sous la forme d'un don versé à la Protection Civile, et dont le siège social est situé « Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93 500 PANTIN »**
2. **FIXE le montant du don à 3 500 euros ;**
3. **PRÉCISE que la délibération sera adressée à :**
 - La Préfecture de Versailles
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

A4 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AFIPE » POUR LA FORMATION D'APPRENTIS DOMICILIES SUR LE TERRITOIRE D'EPONE

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

L'AFIPE est une association Loi 1901 créée en 1992, qui a pour mission d'assurer la gestion du Centre de Formation des Apprentis en Vente et Commerce, qui délivre des enseignements pour préparer à des diplômes d'État dans le secteur de la vente et du commerce, du CAP au BAC+5. Ces formations sont proposées principalement par la voie de l'apprentissage, c'est-à-dire en alternant des temps de cours et des temps de présence en entreprise.

Pour aider à assurer l'équilibre financier de la structure, l'association sollicite la commune pour l'attribution d'une participation financière à hauteur de 65 € par apprenti domicilié sur le territoire d'Épône.

Pour cette année scolaire 2024/2025, le CFA compte 19 Épônois en formation, ce qui représente une demande de subvention de 1 235 €.

Délibération 2025-004

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour).

- 1. ATTRIBUE à l'association AFIPE une subvention de 1 235 € au titre de l'année 2025.**
- 2. PRÉCISE que la délibération sera adressée à :**
 - La Préfecture de Versailles**
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie**

Commentaires :

M. BOLLE remarque que la subvention pour les Olympiades n'apparaît pas dans les comptes 2024.

M. le MAIRE précise que la notification du versement de cette subvention est attendue aux alentours de juin 2025.

A2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Ce ROB doit être présenté 10 semaines maximum avant le vote du budget qui aura lieu début avril. Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire qui contient :

- La situation financière à la clôture de l'exercice 2024
- Les orientations budgétaires pour 2025
- L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- La fiscalité
- La gestion de la dette

Le contexte financier

La dette en France s'envole avec une prévision de déficit à 6 %. La feuille de route de Monsieur Bayrou prévoit 32 milliards d'euros d'économies et 21 milliards d'euros d'impôts pour ramener le déficit à 5,4 % du PIB. Les collectivités risquent d'être mises à contribution par l'État pour faire des économies.

L'inflation de 2025 est prévue à hauteur de 1,5 % au lieu de 2,3 %, par contre, nous avons un marché de l'immobilier en berne en 2024 lié à un taux d'intérêt élevé qui touche un peu partout en France et qui risque de se poursuivre sur 2025.

Enfin, nous avons un marché des énergies qui s'améliore, notamment pour l'électricité puisque toutes les centrales nucléaires fonctionnent à pleine puissance et que Flamanville a enfin démarré. Par contre, pour le gaz, le prix reste toujours au même niveau et ne fléchit pas. Sachant que Epône consomme deux tiers en électricité et un tiers en gaz.

C'est un budget de transition. La loi de finances est promulguée, mais est devant le Conseil constitutionnel, donc nous n'avons pas tous les éléments, mais nous savons que la revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui servent à établir la taxe foncière notamment devrait être d'environ 1,7 % (pour rappel, il était à 3,9 % en 2024), ce qui constitue une hausse de recettes fiscales pour Epône estimée à environ 80 000 €.

Commentaires :

M. BOLLE. On passe de 3,9 % à 1,7 %, c'est-à-dire moins 50 % de hausse, et nous sommes à 80 000 € alors que nous étions à 131 000 € en 2024 ; 4 % de hausse a ramené 131 000 € de plus, 2 % de hausse ne ramène que 80 000 €.

Mme MARTIN donne la parole à Monsieur Couturier, Directeur Financier.

M. COUTURIER, Directeur Financier Ce n'est pas l'intégralité des bases, mais les bases qui portent uniquement sur les particuliers, soit 2/3 des bases, l'autre tiers porte sur les établissements industriels et commerciaux et ceux-là évoluent à 1 %. L'année dernière, nous avons bien distingué parce qu'entre 1 % et 4 %, c'est une somme assez importante.

M. BOLLE. En tous cas, vous êtes sûr de vos chiffres, on est à 80 000 € de plus en recettes.

Monsieur le MAIRE donne la parole à M. COUTURIER, Directeur Financier. Oui à minima car ce sont des chiffres prévisionnels qui excluent les rôles supplémentaires (par exemple, Permis de Construire, Déclaration de Permis) et cela exclue aussi la revalorisation physique des nouveaux entrants.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), bien qu'elle soit au niveau national en hausse, elle est écrêtée ce qui annihile chez nous un peu le dynamisme de la population puisque la DGF correspond à un certain taux d'aide par habitant. Notre DGF est attendue à environ 50 000 € en 2025.

La loi de finances de la sécurité sociale 2025 prévoit quant à elle une augmentation du taux de cotisation pour les retraites parce que la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités est actuellement en déficit et pendant quatre ans, il est prévu un taux de cotisation qui représente pour Epône 45 000 € en 2025, 90 000 € en 2026, 135 000 € en 2027 et 180 000 € en 2028.

La loi n'étant pas publiée, nous ne savons pas ce qui sera validé et ce qu'il en sera pour nous en termes de contribution à la résorption de la dette.

Également, une loi de programmation 2023/2027 a pour objectif de réduire le déficit public. Cette loi fixe aux collectivités un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement. Comment nous situons-nous par rapport à la trajectoire fixée par l'État ? Pour 2025, les dépenses de fonctionnement doivent augmenter de 1,6 % et le schéma — la ligne verte — montre qu'effectivement nous sommes en dessous de la trajectoire fixée par l'État. Nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement, même si elles continuent un peu à augmenter.

Rétrospective 2024

Les réalisations 2024 sont :

- L'achèvement des travaux de modernisation des vestiaires au stade des Aulnes,
- L'ouverture de la Place des Services et d'un espace co-working,
- La réhabilitation de l'ancien bâtiment du CCAS qui est loué à Initiative Seine-Yvelines depuis mai/juin,
- L'extension des écoles du centre bourg,

- Le lancement des travaux de la maison médicale,
- La mise en place de la cantine à 1 €,
- La mise en place de la Ludothèque.

Dépenses et recettes de fonctionnement

En jaune, ce sont les dépenses et en bleu les recettes. Nous sommes excédentaires d'un montant de 660 000 € qui représentent l'épargne brute que l'on retrouve en vert.

Notre épargne en 2024 se situe à peu près au même niveau que 2023. C'est l'objectif que l'on s'était fixé. Le taux d'épargne est à 6,66 % comme l'an passé. Tout cela malgré un certain nombre de contraintes puisque le prix de l'énergie est passé de 300 000 € en 2022 à quasiment 600 000 € ; la masse salariale représente + 100 000 €, il y a eu de grosses contraintes à absorber.

Commentaires :

M. BOLLE. Vous dites maîtriser l'évolution des postes de fonctionnement. L'objectif était de 2 %, on est à 4,6 % d'augmentation par rapport à 2023. Je ne comprends pas le graphe montré auparavant. Il était attendu une augmentation de 2,5 % dans la trajectoire fixée en 2024 et quand on regarde les chiffres avec ce qui vient d'être donné, on est à 4,5 %. On ne peut pas dire que les dépenses de fonctionnement soient vraiment maîtrisées. Nonobstant l'augmentation de l'énergie et de la masse salariale.

M. le MAIRE. Et les nouveaux services offerts aux Epônois avec la prise en charge de 15 berceaux, etc.

M. BOLLE. J'entends, Monsieur le Maire, mais ne venez pas dire quelque chose qui est démenti par le graphe d'après.

MME MARTIN. Effectivement, il faut revoir cela.

MME MARTIN donne la parole à Monsieur Couturier, Directeur Financier.

M. COUTURIER, Directeur Financier. La comparaison se fait avec le N-1 sur ce graphe.

MME MARTIN. Le 1,6 %, c'est par rapport à 2024 ?

M. BOLLE. Oui, mais 2024, c'est 2,5 %.

M. COUTURIER. En fait, c'est cumulatif. C'est 3,8 % ; après, on a 2,5 % sur les 3,8 %, 1,60 % sur les 2,5 %. Comme en 2023, on a creusé un écart ; même si je suis d'accord avec vous, cela se grignote en 2024, mais la courbe reste quand même les prévisions avec l'écart que l'on a fait en 2023.

M. BOLLE. D'accord, mais Madame Martin comparait 2024 avec 2023, donc 2024, on est au-dessus de l'objectif. Je regarde les chiffres, c'est tout. Je ne veux pas polémiquer là-dessus, mais faites attention à ce que vous dites.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

Fonds de roulement

Notre fonds de roulement baisse forcément puisque l'on a démarré les gros investissements en 2023, cela se poursuit en 2024 et nous avons un fonds de roulement à 600 000 € — il était à 960 000 € l'an passé. C'était attendu vu le niveau d'investissements.

Restes à réaliser en recettes

Les restes à réaliser en recettes se montent à 825 000 € qui sont des recettes de subventions que nous n'avons pas encore perçues, soit pratiquement la moitié des subventions que l'on a obtenues.

Les restes à réaliser

Les restes à réaliser portent sur des soldes de marchés et se montent à 545 000 €, soit un solde des restes à réaliser positif d'environ 300 000 € qui sera repris au prochain BP 2025.

Budget 2025

Les orientations budgétaires sont des orientations qui visent le maintien de notre équilibre financier avec une épargne brute à environ 600 000 €, un fonds de roulement à 550 000 € et une maîtrise de notre masse salariale en ne créant pas de nouveaux postes afin de pouvoir la contenir.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2025 vont s'établir à peu près au même niveau que 2024. J'ai relevé sur le gaz et l'électricité une légère baisse, mais pas à la hauteur de 2022, nous serons autour de 500 000 €.

L'augmentation de la masse salariale s'explique en partie par la contribution que l'on va devoir faire à la CNRACL. On aura également le nouveau service des 15 berceaux pour 150 000 €, pour un service supplémentaire apporté aux Epônois. On maintient l'enveloppe de 122 000 € aux associations ; les intérêts annuels du nouveau prêt de 47 000 € sont intégrés, et une hausse attendue de dépenses réelles de fonctionnement d'environ 80 000 €, soit 0,9 %.

Une légère hausse des recettes est également attendue, notamment :

- par un bon dynamisme de la taxe sur les droits de mutation qui sont évalués à 330 000 € pour 2025,
- 84 000 € de recettes fiscales supplémentaires,
- le remboursement de la CAF pour les berceaux Petite enfance. Il y avait eu un petit souci et nous allons être remboursés de deux années pour un montant de 75 000 €.

La masse salariale : il est prévu au BP 2025 une augmentation de 1,3 %. Si l'on retraite cette masse, c'est-à-dire que l'on prend en compte les remboursements sur salaire lors des absences, on a une augmentation de 2,2 %, mais la masse salariale baisse puisqu'elle passe à 5 115 319 €.

Commentaires :

M. BOLLE. Dans l'augmentation de la masse salariale 2024, on peut aussi souligner que l'on a enfin récupéré une Police Municipale avec l'ensemble des effectifs, ce qui n'était pas le cas avant, et on a récupéré un Directeur des Services Techniques qui nous a manqué pendant longtemps. Ce sont des postes utiles qui expliquent l'évolution de 8 % entre 2023 et 2024. Je pense que le gros de l'augmentation est lié à ces embauches de postes vacants.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'établir aux alentours de 2 490 000 €, à peu près au même niveau que 2024.

Pour les dépenses de fonctionnement, chapitre 65 : le SIRÉ, les associations, CCAS, Caisse des Ecoles, un comparatif montre qu'au BP 2025, elles seront plus ou moins au même niveau du CA 2024 avec une légère augmentation pour le SIRÉ, mais à confirmer ; le CCAS également avec une petite augmentation de 30 000 €.

Une baisse de la subvention à la Caisse des Ecoles puisque du fait de la prise en charge par GPSEO des entrées de piscine pour les scolaires, ce qui n'est pas négligeable, cela représentait entre 15 000 € et 20 000 €.

Commentaires :

M. TRUFFAUT. Il faut souligner aussi que GPSEO a mis une importante fiscalité, il y a deux ans. C'est un juste retour de nos impôts.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

Si l'on aborde les recettes de fonctionnement, en visée 2025, on a vu que la fiscalité directe, dont la taxe foncière, serait vraisemblablement augmentée de 1,7 % par la revalorisation des bases fiscales de l'État, avec un produit fiscal attendu *a minima* de 80 000 €. Nous n'augmenterons pas les impôts taxe foncière ni TH de la commune en 2025.

L'attribution de compensation GPSEO ne changera pas et sera d'un montant net de 2 070 000 € environ.

Pour les recettes de fonctionnement, nous avons également la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui devrait s'établir aux alentours de 50 000 € et une légère hausse des recettes attendues.

L'endettement

Fin 2024, la mobilisation d'un prêt relais de 1 500 000 € sur 3 ans auprès du Crédit Agricole a été signé. Notre capacité de désendettement passe temporairement à 11,4 années. Nous avons un encours de dette de 7 819 000 €, une épargne brute de 660 000 € et une capacité de désendettement qui s'allonge, mais ce n'est pas catastrophique.

Commentaires :

M. le MAIRE. À périmètre constant, si l'on retire le prêt relais que l'on doit rembourser, nous sommes en dessous des dix ans.

M. BOLLE. L'objectif d'épargne brute que vous visez sur 2025 est 600 000 €. Si je déduis les annuités que l'on aura remboursées sur l'encours de dette, nous serons à 7 500 000 € encours de dette à rembourser sur 600 000 € d'épargne brute. Cela fait une capacité d'endettement qui passe à 12,5 années. Or, quand on regarde les normes, à partir de 12 ans, cela commence à devenir très tendu.

MME MARTIN. C'était des normes d'il y a dix ans quand on touchait 1 000 000 € de dotation de l'État.

M. BOLLE. Il faut rester vigilant.

MME MARTIN. Je suis d'accord.

M. BOLLE. Vous dites que 11,4 ans, ce n'est pas grave, que 12,5 ans, ce n'est pas grave.

MME MARTIN. Je n'ai pas dit que ce n'était pas grave, j'ai dit que c'était temporaire puisque c'est sur trois ans et que ce n'était pas non plus une catastrophe.

M. BOLLE. Monsieur Truffaut en reparlera, mais je voulais réagir sur les 600 000 € d'épargne brute.

MME MARTIN. Ces indicateurs datent de très longtemps et datent de périodes où l'État ne nous réclamait pas de l'argent comme il le fait aujourd'hui, mais nous en donnait un peu plus.

M. BOLLE. L'Etat donne toujours avec le DSIL, le niveau de DGF est stable.

MME MARTIN. De moins en moins. Il y a toujours au moins 20 % en charge pour les communes et quand on voit les constructions que l'on a, la taxe foncière qui rentre, c'est 7 % de la taxe foncière que l'on aurait dû percevoir sur les logements sociaux. En lisant la Gazette des Communes, la presse sur les collectivités, toutes les communes sont en grandes difficultés.

M. BOLLE. Je ne nie pas que les communes sont en difficulté et que la situation est tendue, mais nous n'avons pas forcément le même diagnostic.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

Les dépenses d'équipements 2025/2026

Il y a bien évidemment la poursuite des investissements en cours pour un montant de 1 780 000 €, financés par 825 000 € de RAR (Restes à réaliser) et les 547 000 € de subventions pour la maison médicale, soit 1 372 000 €.

Pour 2025, un certain nombre d'opérations que nous souhaitons mener sont à la fois du développement durable, du scolaire et de l'amélioration du cadre de vie.

Le développement durable concerne :

- Le gymnase où l'on doit améliorer la gestion technique du chauffage. Nous espérons faire quelques économies d'énergie.
- Le terrain de rugby : nous allons remplacer les éclairages actuels par des éclairages LED.

- Une action propreté voirie, notamment dans le centre-ville.

Au niveau scolaire, des opérations sont prévues pour :

- L'aménagement d'une cour végétalisée à Madeleine-Vernet bas afin de diminuer un peu l'impact du changement climatique.
- Aux Lavandes, pose d'une clôture et consolidation du mur (sécurité).
- Aux Pervenches, réfection de la toiture.

Amélioration du cadre de vie :

- Remplacement des abris-bus plutôt que les créer.
- Amélioration de certaines rues dont l'accès est assez difficile pour les riverains (rue de la Glisière et la Sente des Deux Fermes).
- Extension du réseau électrique, route d'Élisabethville, pour amener l'électricité à la fois au niveau de l'ORC, du dressage de chiens et aussi d'un maraîcher qui viendra s'installer pour faire de la vente directe.

Commentaires :

M. BOLLE fait remarquer que les documents reçus prévoyaient d'autres investissements.

MME MARTIN propose de les détailler de façon un peu plus complète.

M. BOLLE rappelle que, concernant les terrains de tennis, il avait été dit en commission que le budget global de l'opération serait remis. Or, la présentation est restée la même qu'en commission.

M. le MAIRE suggère de laisser terminer Madame Martin sur les opérations pluriannuelles 2024 à 2026 et expliquer ensuite la raison pour laquelle la présentation a été maintenue ainsi.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

Je complète sur la partie sport avec l'aménagement d'une aire sportive au Stade des Aulnes, mais surtout la construction de la couverture des deux à trois terrains de tennis pour un montant de 800 000 € (200 000 € en 2025 et 600 000 € en 2026) avec pour financement possible l'Agence nationale du sport à hauteur de 50 %, la Région Île-de-France est à consulter.

Commentaires :

M. BOLLE. Concernant la subvention de l'ANS (Agence Nationale du Sport), vous disiez 50 % de subvention. Cela me paraît beaucoup par rapport à ce qu'ils ont financé sur des projets similaires. On rentre au chausse-pied dans le cadre de ce que l'ANS finance ; avez-vous prévu de solliciter la demande sur le volet national ou régional ?

M. le MAIRE. National.

M. BOLLE. Parce que les critères sont tout de même un peu rigides sur le volet national.

M. le MAIRE. C'est pour cela que lors de sa présentation le budget sera présenté sous une forme globale du coût total de l'achat de la construction d'un nouveau club de tennis puisqu'aujourd'hui, nous sommes en discussion avec le Département et avec le club de tennis pour choisir le type de couverture, le montant exact, etc., les marchés ne sont pas encore lancés dessus. J'ai rendez-vous avec le club de tennis ses prochains jours.

M. BOLLE. Si vous voulez avoir la subvention, les marchés ne peuvent pas être lancés avant que vous ayez la réponse.

M. le MAIRE. C'est pour cela que nous allons avancer très vite en concertation avec le club de tennis, présenter les différents scénarii que le Département a étudié : deux terrains couverts ou trois terrains couverts, quel type de couverture par rapport à un autre type de couverture selon les options A et B, deux ou trois terrains couverts, un montant total ; ensuite, comme nous allons déléguer la maîtrise d'ouvrage au Département des Yvelines, le site du nouveau club de tennis, et le club de tennis et les structures nous appartiendront en totalité ; il faudra partir sur une somme globale que l'on aura défini selon les concertations que l'on va avoir avec les membres du club de tennis, avec le Département, avec le Comité de tennis des Yvelines également qui nous soutient dans cette démarche. À partir de ce moment-là, on sait aujourd'hui que l'on peut aller jusqu'à 50 % de subvention par l'ANS avec un plafond à 500 000 €. En fait, cela va partir dans la construction d'un

nouvel équipement sportif et l'on rentre complètement dans les démarches et dans les critères.

M. BOLLE. Je maintiens « au chausse-pied », on ne va pas avoir le débat ici. Au niveau de la convention passée entre le FFT (Fédération Française de Tennis)...

M. le MAIRE. On ne va pas parler que du club de tennis à tous les Conseils Municipaux pendant un quart d'heure.

M. BOLLE. C'est le gros investissement que vous faites sur le budget 2025, on est là pour parler, c'est un Débat d'Orientation Budgétaire, donc on est là pour débattre.

Je comprends que la subvention de l'ANS porterait sur l'ensemble du projet ; elle ne va pas porter sur la couverture. Donc, si le budget pour reconstruire 3 terrains et les couvrir c'est 2,5 millions, la subvention de l'ANS...

M. le MAIRE. On ne partira pas sur 2,5 millions dans les prospectives qu'a faites le Département au niveau des propositions. De plus, ce sont des sourcings avec des entreprises plus ou moins larges et on a fort espoir, avec le Département, que lors des appels d'offres et le lancement des marchés, on puisse réduire encore un peu cette facture.

Si l'on part sur 2 millions, 1 million va être subventionné ou en échange, donné par le Département — et nous avons bien reçu une lettre de confirmation et une lettre d'engagement — et sur le solde, on partira sur 50 % des 2 millions, et ensuite, comme on sera en délégation de maîtrise d'ouvrage, on aura la possibilité de récupérer la FCTVA sur la totalité, ce qui nous donne une capacité où, présenté comme on l'a fait aujourd'hui, avec l'ensemble, toujours un reste à charge de plus ou moins 300 000 € pour la commune.

Votre rôle d'équipe minoritaire est de vous méfier, mais ayez aussi un peu confiance de temps en temps.

M. BOLLE. Je me méfie sur la base de l'historique. On a cinq ans d'antériorité, et quand je vois ce dont on a discuté en budget et les subventions que vous nous disiez avoir, qui devaient nous amener un reste à charge déterminé sur différents projets, on a tout de même explosé les compteurs sur beaucoup des projets en question avec un reste à charge largement supérieur à ce qui était prévu. La Place des Services, le reste à charge est de 323 000 € alors que l'on devait avoir 157 000 € quand nous l'avons voté. Il y a eu des avenants, il y a eu des impondérables, etc., mais permettez-moi de vous alerter sur le fait que viser d'entrée de jeu 335 000 € de subvention de l'ANS, c'est très ambitieux par rapport aux critères que l'ANS retient pour traiter les différents dossiers, des critères très draconiens, et l'on n'y rentre pas vraiment, contrairement à ce que vous dites. Nous aurons la réponse pour le budget, parce que si vous voulez être dans les temps, il faut que vous fassiez votre dossier dans le mois qui vient.

M. le MAIRE. Nous nous sommes fixé un objectif avec le club de tennis pour que très rapidement, suite à la réunion de jeudi, on bloque et on valide quel type de construction, quel type de couverture, le nombre de terrains couverts et la finition du club house. À partir de ce moment-là, le Département aura une validation définitive entre le club de tennis et la commune d'Épône. Courant mars, c'est lancé.

M. BOLLE. Qu'est-ce qui est lancé ?

M. le MAIRE. Le choix définitif de notre option retenue pour le club de tennis, et ensuite, toutes les démarches pour l'architecte pour faire l'avant-projet ; les appels d'offres doivent être lancés normalement en mai, avec un retour d'analyse en juin/juillet pour un début des travaux en septembre.

M. BOLLE. Nous sommes d'accord, vous ne pouvez pas commencer quoi que ce soit avant le retour de l'ANS.

M. le MAIRE. Tout à fait. Effectivement, c'est la « version » sur laquelle on veut travailler et sur laquelle on insiste de travailler, mais il existe toujours des possibilités de dérogation quand les dossiers sont bien montés, pour pouvoir anticiper les travaux par rapport à la notification des subventions. C'est aussi un critère qui est accepté par l'ANS.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

L'autre investissement est la mise en place d'un système de parking intelligent auquel l'on réfléchit pour apporter à la fois des informations pour se garer, notamment dans le cas de la maison médicale, mais aussi pendant les travaux. Cela permettra de mieux orienter les personnes qui veulent venir à Épône.

Commentaires :

M. BOLLE. L'année dernière, 600 000 € étaient fléchés sur la vidéoprotection. On était passé à 100 000 € dans la commission de la semaine dernière, et là, il n'y a plus rien ?

MME MARTIN. Si, mais je ne l'ai pas mis dans ma présentation, je m'en excuse. Effectivement 100 000 € seront consacrés à l'installation d'un système de vidéoprotection, si nous obtenons le FIPD (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance). La demande est en cours ; l'année dernière, nous avons eu une réponse négative.

M. le MAIRE. Raison pour laquelle nous l'avons reporté.

M. BOLLE. Si vous n'avez pas cette subvention, vous reportez aussi ?

M. le MAIRE. Oui.

M. BOLLE. Si vous n'avez pas la subvention de l'Agence Nationale du Sport, que faites-vous avec les terrains de tennis ?

M. le MAIRE. On va l'avoir ! Je vous avoue que je ne veux pas penser à cette éventualité.

M. BOLLE. Gouverner, c'est prévoir !

M. le MAIRE. Je travaille dans le sens où l'on va récolter les financements auxquels nous avons droit.

M. BOLLE. De toute façon, on le saura lors du débat sur le budget.

M. le MAIRE. Vous le verrez, quoi qu'il arrive, courant printemps 2026 ; vous et moi, quelles que soient nos positions, on inaugurera ces courts de tennis ensemble.

Avez-vous des questions, des commentaires ou des remarques sur ce DOB ? Auparavant, je remercie Madame Martin et Monsieur Couturier pour ce travail précis, et sérieux.

M. TRUFFAUT. Ce sont plutôt des remarques, je vais lire mon intervention, je ne veux pas entrer dans le détail des chiffres, cela ne mènerait pas à grand-chose. Je réclame depuis plusieurs années de faire des orientations sur plusieurs années, ce qui éviterait peut-être de mauvaises surprises. Dès le début de votre mandat — 2020 a été compliqué, c'était une année particulière —, mais à partir de 2021, une orientation sur cinq ou six ans aurait été agréable, même si l'on n'a pas toutes les recettes, et de l'adapter à chaque fois.

M. le MAIRE. On a un plan pluriannuel d'investissement sur lequel on travaille.

M. TRUFFAUT. Justement, il aurait bien de présenter ce plan pluriannuel lors d'un vrai débat, peut-être une commission générale, sur plusieurs années.

M. BOLLE. Nous avons fait deux commissions générales. C'est à ce moment-là qu'il aurait fallu présenter ce plan pluriannuel, pour que l'on puisse en discuter. C'est cela le sens de la commission générale.

M. TRUFFAUT donne lecture de son intervention.

« Comme chaque année, à la même période, nous nous penchons sur l'exercice écoulé et sur les perspectives de l'année en cours et des prochaines années.

À la lecture du dossier adressé pour cette séance — et merci au service pour cette qualité — et après son analyse attentive, la situation financière de notre commune demeure inquiétante. Sans ignorer les impacts des différentes lois de finances et de l'inflation passée, nous devons faire face à la baisse continue de notre épargne. Tous les ans, nos marges de manœuvre se réduisent et nous brident.

Dans ce contexte difficile, nous payons votre absence d'optimisation de nos dépenses de fonctionnement depuis le début de votre mandat. Et sans une gestion saine de nos dépenses, il est impossible de restaurer une capacité d'épargne suffisante — d'ailleurs, nous l'avons vu tout à l'heure pour notre capacité de remboursement des emprunts qui va passer à 12,5 % alors qu'il était à 7 % il y a encore deux ans. Quelques exemples symptomatiques de dépenses que vous auriez pu éviter depuis 2020 :

- Un Directeur de Cabinet qui nous a coûté plus de 250 k€ sur 3 ans et demi,
- Un emprunt sur 40 ans avec un taux variable qui n'a amené aucune économie, mais par contre, qui va nous coûter, jusqu'au moins ce mois de janvier 2025, 100 000 € de plus d'intérêts. »

Commentaires :

M. le MAIRE. Je me permets de rectifier, ce n'est pas 2020. Si vous remontez au mandat précédent...

M. TRUFFAUT. Il impacte largement 100 000 €. Si vous voulez jouer sur les mots, l'emprunt de 40 ans a commencé à être remboursé en 2020, vous avez raison.

M. le MAIRE. Je ne joue pas sur les mots, mais si vous voulez, je peux remonter jusqu'à 2008 et on peut discuter aussi de ce qu'il s'est passé de 2008 à 2014.

M. TRUFFAUT. Le problème est que les chiffres actuels résultent de situations précédentes.

M. le MAIRE. Je ne voulais pas polémiquer, je voulais juste vous dire que l'emprunt a été fait avant 2020.

M. TRUFFAUT. Il est un fait que cet emprunt de 40 ans avec un taux variable nous coûte 100 000 € en plus d'intérêts.

M. TRUFFAUT poursuit la lecture de son intervention.

- « 100 k€ de MOA pour fusionner les Lavandes et les Pervenches, alors que nous vous disions dès 2020 que ce projet était impossible, car nous avions besoin des locaux disponibles pour ouvrir de nouvelles classes de maternelle et de primaire et l'avenir nous a donné raison,
- 175 k€ pour racheter le permis de construire de la maison médicale à ENP, alors que rien ne nous y obligeait.
- Encore cette année, l'épargne nette de 329 000 € ne pourra pas financer l'attribution de compensation partie investissement de 371 000 € qui est une dépense obligatoire.

Si la question de l'augmentation du fonds de roulement est abordée sans un programme d'économie clair, plusieurs points peuvent être soulevés dans la réponse pour justifier ou critiquer cette situation :

1. Importance du fonds de roulement : Le fonds de roulement est crucial pour assurer la stabilité financière de la commune. Il permet de financer les besoins de trésorerie à court terme, de sécuriser la gestion des services publics et d'anticiper les imprévus. Sans une augmentation adéquate de ce même fonds de roulement, la commune risque de se retrouver en difficulté pour faire face à ses obligations. Et on le voit, car vous avez envisagé de mettre en place un prêt relais de trésorerie que vous avez activé dès la fin 2024 sous la forme d'un prêt relais qui va nous coûter 140 k€ d'intérêt sur 3 ans pour un projet, la maison médicale — il ne faut pas le nier, il y en avait besoin — qui était gratuit au départ, puisque financé totalement par le Département.
2. Manque de programme d'économies : L'absence de programme d'économies rend difficile l'atteinte de l'objectif d'augmentation de ce même fonds de roulement. Les économies doivent être ciblées et structurées, en optimisant les dépenses publiques (réduction des coûts de gestion, recherche de mutualisation de services avec d'autres communes, amélioration de l'efficacité administrative). Sans cela, nous continuerons à vivre au-dessus de nos moyens et le fonds de roulement continuera de baisser.
3. Quelles seront alors les conséquences de cette gestion sans stratégie ? Puisque vous ne faites pas les efforts nécessaires pour maîtriser les dépenses, il vous faut donc augmenter les recettes. Pour cette année, c'est un nouvel emprunt et de nouvelles cessions de biens communaux, les Epônois n'échappent à une nouvelle hausse de la fiscalité locale que parce qu'il s'agit du dernier budget avant les prochaines élections, mais ils savent bien ce qui se passerait en 2026 ou 2027 si vous étiez réélus, ils l'ont payé pour voir en 2014 et en 2021.

Merci de votre écoute. »

Commentaires

M. le MAIRE. Que voulez-vous que je réponde à cela ? Vous faites ce que vous avez à faire, toujours dire que les autres font mal et que vous ferez mieux et que l'on ne sait pas gérer.

MME MARTIN. Cela fait onze ans que vous le dites.

M. le MAIRE. Dans ce mandat, la taxe locale a été augmentée plus d'une fois, c'était dû au COVID et vous étiez plus ou moins d'accords, un effort très important avait été fait de la part de la commune pour les dépenses liées au COVID. Depuis, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux en ce qui concerne la taxe communale.

Je veux vous remercier des leçons que vous nous donnez en comptabilité parce que je ne doute pas de vos talents de comptable...

M. TRUFFAUT. Ce ne sont pas des leçons, c'est un constat.

M. le MAIRE. ... mais il y en a aussi de très bons au sein de la commune et au sein de l'équipe avec lequel nous travaillons bien.

Par rapport à la maison médicale, effectivement, elle ne sera pas gratuite comme c'était prévu au départ, mais alors, cela n'aurait pas été un foncier communal, mais un foncier départemental, le bâtiment ne nous aurait jamais appartenu.

Aujourd'hui, avec toutes les opérations de subventions que nous allons aller chercher, les ventes du local de la pharmacie, etc., le bâtiment de la maison médicale qui vaut un peu plus de 2 M€ reviendra à la commune à 300 000 €, avec lequel nous pourrions gérer d'une manière autonome et indépendante l'arrivée des médecins. Vous le savez, nous sommes en recherche de médecins et c'est très difficile. Nous n'aurions pas pu avoir autant de chance qu'aujourd'hui par rapport au fait que l'on a monté le programme comme celui-là si cela avait été aux mains du Département puisque les loyers, les conditions d'accueil n'auraient pas été possiblement gérés par la commune, mais par le Département. Aujourd'hui, on a tout en main pour essayer de faire de cette maison médicale une ouverture, une réussite et une attractivité auprès des médecins avec des loyers que l'on va pouvoir pratiquer comme l'on veut et d'autres leviers pour attirer les médecins dans la commune d'Epône, ce qui n'aurait pas été le cas dans la première version étudiée avec le Département au départ.

Je laisserais libre à tout le monde de penser vos interprétations sur tout ce que vous venez de dire et peut-être avez-vous une boule de cristal pour savoir ce qui va se passer en 2026 et 2027, nous, nous ne l'avons pas et nous travaillons avec les chiffres. En tout cas, je vous remercie pour vos commentaires et vos remarques.

M. BOLLE. Concernant la maison médicale, pour votre information, le Département ne travaille pas si mal vu le retard qui a été pris par ce projet — nous n'allons pas revenir sur l'épisode ENP et sur la manière dont cela s'est passé dans la première mouture du projet que vous aviez monté — mais les maisons médicales gérées par le Département, c'est tout de même 13 sur 22 projets aujourd'hui et je vous enverrai l'analyse du taux d'occupation des différentes maisons médicales selon qu'elles sont sous gestion communale ou gestion départementale. Vous verrez qu'il n'y a pas plus de vacances dans celles qui sont gérées par le Département. Donc votre argument n'engage que vous.

M. le MAIRE. Deux sont vides aujourd'hui, c'est aussi un fait. Et le patrimoine communal s'enrichira d'un bâtiment qui vaut plus de 2 M€ avec un investissement de la commune à 300 000 €. Nous pensons que l'investissement est valable.

M. BOLLE. Nous pensons que non. Quelles sont les maisons médicales vides ?

M. TRUFFAUT. Le but de la maison médicale n'est pas de la vendre.

M. le MAIRE. Non, mais d'enrichir le patrimoine communal.

M. TRUFFAUT. Depuis plusieurs années, je réclame de savoir comment sera gérée cette maison médicale. Il y a eu un premier rapport que nous n'avons jamais vu ; vous avez lancé un autre rapport, il me semble, donc ce serait bien de savoir, par exemple, quel loyer vous allez mettre par rapport aux autres maisons médicales. Tout cela est encore très flou, on ne sait toujours pas comment cette maison médicale va être gérée.

MME MARTIN. Il y a beaucoup de choses dans la plaquette : les loyers sont connus...

M. TRUFFAUT. Quelle plaquette ? Je n'ai pas vu de plaquette.

M. le MAIRE. La plaquette de recherche de médecins.

M. BOLLE. Monsieur le Maire, si vous l'avez distribuée lors des vœux du Maire, nous n'avons pas été invités. Je vous rappelle que quand vous nous avez refoulés gentiment de l'entrée où nous étions venus avec Navid Hussain Zaidi, vous m'avez dit que nous serions conviés aux vœux du Maire aux entreprises et aux vœux du Maire au personnel. J'attends toujours la convocation. Du coup, je n'ai pas reçu ce document, pas plus que mes collègues.

M. le MAIRE. Il est en libre distribution en Mairie, partout. Vous pourrez trouver : loyer hors charges, la première année d'exploitation, 7,50 € le m² et les années suivantes, 15 € le m².

M. BOLLE donne lecture de son intervention.

« Stéphane Truffaut a rappelé l'importance de gérer les dépenses de fonctionnement, il aurait pu citer bien d'autres exemples de dépenses inconsidérées, en particulier en communication. Nous avons bien compris que ce poste était sanctuarisé jusqu'à septembre prochain, date à laquelle vous ne pourrez plus utiliser l'argent de la commune pour financer votre précampagne électorale.

Pour ma part, je vais mettre l'accent sur nos dépenses d'investissement. Madame Martin vient de nous présenter vos intentions pour 2025 et si on enlève les restes à réaliser des années précédentes, il n'y a plus grand-chose, ce qui s'explique en raison de l'insuffisance de notre autofinancement.

Dans le budget 2023, 600 k€ étaient prévus pour renforcer nos systèmes de vidéoprotection, rien n'a été fait en 2024, si ce n'est un diagnostic pour un total de 45 000 € et on tombe à 100 k€ prévus pour 2025.

Dans le budget 2023, il était prévu 350 k€ pour construire 2 city-stades et finalement nous n'en avons eu qu'un seul pour ce prix-là. Nous avons toujours été favorables à la construction d'un city-stade, c'était dans notre programme de 2020, mais pourquoi l'avoir construit à 2 kms du centre, à 300 mètres de celui de La Falaise ??? Il est d'ailleurs situé physiquement à La Falaise, c'est Madame Di Bernardo qui doit être contente ! Ce type d'équipement doit être facilement accessible pour les jeunes, il n'y a qu'à voir le succès du petit espace construit dans les bâtiments Renault lors de la rénovation de 2023. Tant qu'à investir, autant faire en sorte que cela apporte un réel bénéfice aux habitants d'Epône, plutôt qu'à ceux de La Falaise qui vont donc avoir l'embarras du choix avec leur 2 city-stades...

La maison médicale, je vais passer parce que Stéphane Truffaut l'a évoqué, cela devait coûter 0 €, vous nous avez répondu là-dessus, je ne cautionne pas votre argumentation, c'est votre vision, ce n'est pas la nôtre.

Finalement, le seul investissement d'importance de ce projet de budget, c'est la construction de 2 ou 3 terrains de tennis, avec un reste à charge au final pour la commune qui avoisinera 1 million d'euros si vous respectez les engagements que vous avez pris auprès du bureau du club. Et encore faut-il que les études de sol préalables (qui ne sont toujours pas faites) ne viennent pas annuler ce projet, compte tenu de l'inondabilité de l'endroit choisi. Vous n'avez pas répondu à ma question en commission finance : les assurances qui pourront couvrir cet ouvrage, dans le contexte actuel où les assureurs se désengagent de plus en plus des risques qui sont à supporter par les communes. Quand nous parlerons du budget 2025, je souhaiterais que vous nous apportiez une réponse sur la prise en charge du risque assurantiel sur ces terrains de tennis.

À toutes fins utiles, je vous rappelle que nous avons déjà des terrains de tennis à Epône et ils donnent satisfaction aux adhérents du club ; cet équipement permet à Epône de rayonner dans les Yvelines (pour reprendre un terme qui est cher à M. Muller et à vous-même), tous les joueurs des autres équipes qui viennent nous le disent.

Bref, entre l'absence de maîtrise du budget de fonctionnement et les choix d'investissements plus que discutables que vous faites avec le peu d'argent qui nous reste, il est vraiment temps que ce mandat se termine.

Je vous remercie ».

M. le MAIRE. Je vois que parmi notre public nombreux ce soir beaucoup de gens sont intéressés par le sujet du tennis, je vais prendre le temps pour répondre au rayonnement du club de tennis actuel que vous avez évoqué. Effectivement, aujourd'hui, nous avons un club de tennis qui pourrait faire encore l'affaire pendant quelques années par rapport à

l'endroit où il est, mais je vous rappelle, comme je vous l'ai déjà dit en commission, de faire preuve de pragmatisme et de réalisme par rapport à la situation. Je vous ai conjuré lors de la commission de revenir à la raison sur ce sujet et d'arrêter de faire un débat politique pour récolter quelques voix électorales aux prochaines élections municipales parce que le sujet est plus grave que les élections municipales. Tout cela durera après nous, après vous et après moi.

Aujourd'hui, l'intérêt général, c'est le collège, et je redis devant les gens du club de tennis qui sont là et devant vous, ce que j'ai dit l'autre jour et ce que j'ai toujours dit aux membres du club de tennis, que j'assume avec mon équipe : si au pire des situations, on n'avait pas pu construire de courts de tennis pour avoir le collège, c'est cette situation que j'aurais choisie. Je vous le redis, parce que le collège, pour moi et pour notre équipe et pour l'évolution et l'enseignement et l'éducation de nos enfants, c'est quelque chose de primordial. C'est quelque chose surtout — je l'ai redit en commission et vous me donnez l'occasion de le redire aujourd'hui devant tout le monde — c'est quelque chose que vous ne pouvez pas décréter de votre côté parce que vous pensez que c'est possible : je vais faire deux collèges, je vais faire un collège. Ce n'est pas vous, ce n'est pas moi, ce n'est pas la commune d'Epône qui investit dans les collèges pour 30 M€, c'est le Département des Yvelines. Je vous le rappelle, aujourd'hui nous sommes la seule ville quasiment à avoir eu le dossier du collège accepté. On a un collège avec 650 enfants aujourd'hui et à l'horizon 2027 va passer à plus de 700 enfants. On n'a plus la place ni le temps d'attendre pour des débats politiques et stériles et surtout pour gagner des voix électorales sur le collège. On n'a plus le temps. Je vous rappelle à la raison sur le sujet.

Aujourd'hui, on a la chance de pouvoir dans notre budget vous présenter la possibilité de reconstruire un club de tennis avec une échéance à printemps 2026 comme je m'y suis toujours engagé auprès des membres du club et du bureau et à ceux qui ont voulu m'écouter sur ce sujet. Ce n'est peut-être pas l'idéal, ce n'est peut-être pas ce que vous avez aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, au niveau du club de tennis, mais c'est ce que l'on pourra faire de mieux dans un pragmatisme et un réalisme d'avoir un collège et un club de tennis.

Je vous appelle, vous et tous les membres et les adhérents du club de tennis à réfléchir et à se raisonner sur ce sujet-là puisque le collège est l'élément le plus important, primordial, et est la priorité par rapport à l'intérêt général. De plus, au lieu de nous diviser et de nous battre sur tel terrain ou tel terrain, alors qu'il n'est pas possible de faire autrement, vous devriez vous allier à l'ensemble de l'équipe — et là, je vous appelle solennellement — pour nous battre pour que ces courts de tennis soient reconstruits au plus vite, qu'il n'y ait pas de temps de latence entre leur destruction et leur reconstruction et la construction du collège, que l'on travaille ensemble sur les plans et sur les structures que l'on va devoir remettre ensuite pour que les gens du club de tennis puissent revenir au plus vite et dans de meilleures conditions dans ce nouveau club de tennis ; aujourd'hui, je vous lance un appel solennel pour aller dans cette raison et dans cette voie-là.

Merci de m'avoir écouté ».

M. BOLLE. Je vous remercie. Je voulais juste vous préciser que vous n'avez pas à me rappeler à la raison parce que je ne l'ai jamais perdue. L'intérêt général est aussi ce qui nous guide depuis le début sur cette affaire-là. Vous posez comme élément incontournable que le collège doit être fait à Epône — cela nous a été dit à plusieurs reprises en Conseil Municipal par vous, par Monsieur Muller, par Monsieur Fasquel.

M. le MAIRE. Ce n'est pas une question qu'il doit être fait à Epône, il doit y avoir un collège.

M. BOLLE. Oui, nous sommes bien d'accord là-dessus, évidemment, l'intérêt général est là, tout le monde en est d'accord.

M. le MAIRE. Vous savez depuis combien de temps les Epônoises et les Epônois attendent un nouveau collège à Epône, vous savez la difficulté administrative, financière et budgétaire du Département pour pouvoir créer un collège.

M. BOLLE. On aura l'occasion d'en reparler.

M. le MAIRE. Vous connaissez les démarches administratives longues pour étudier un nouveau terrain ou de nouvelles études. On ne sera jamais à temps si l'on change et si l'on dévie de cette voie-là. C'est ma conviction sincère et profonde.

Le débat d'orientation budgétaire ne demande pas de vote, mais quelqu'un est-il contre le fait qu'il a bien eu lieu ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ?

Délibération 2025-002

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 voix Pour),

- 1. PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025**
- 2. PRÉCISE que le rapport est annexé à la présente délibération**
- 3. PRÉCISE que la délibération sera adressée à :**
 - La Préfecture de Versailles
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

B- TRAVAUX, URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITÉ, VIE ÉCONOMIQUE ET ESPACES VERTS

B1 – PREMIER ARRÊT DU PROJET DE DEUXIEME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (PLH I) 2025-2030 : AVIS

M. ECHARD présente le rapport de présentation.

Le Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) est un document stratégique définissant la politique locale de l'habitat pour six ans. Il est obligatoire pour les Communautés Urbaines et est validé par l'État après avis des communes. Il est constitué d'un diagnostic, d'un document d'orientations et d'un programme d'actions.

Le premier PLHi qui couvrait la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023 a été prolongé pendant deux ans et nous allons devoir élaborer le deuxième.

Quelques points majeurs ont été relatés :

- Une très forte croissance démographique du territoire avec une fonction résidentielle qui s'accroît et une forte dépendance à la voiture.
- Des niveaux de construction élevés, une hausse continue des prix des logements, mais qui restent attractifs pour l'Île-de-France.

Commentaires

M. le MAIRE. Cela prend en compte l'ensemble du territoire de GPSEO.

M. ECHARD. Pour la commune, les prix ont monté il y a quelques années avec la mise en avant de l'arrivée du RER, mais effectivement, les prix ne sont pas tellement prohibitifs et pourraient être en rapport avec les agences immobilières pour les biens que l'on veut vendre.

M. le MAIRE. Il faut aussi préciser un point assez important : la période évoquée au niveau des prix était un peu tronquée par les achats des biens immobiliers privés beaucoup plus hauts que le prix du marché pendant deux ou trois ans, pour faire les logements ; cela a donné une fausse note du prix du m² à la moyenne.

M. BOLLE. Il est dommage de donner un avis sur la base d'un diagnostic qui reprend des éléments dont on sait tous qu'ils sont erronés.

M. le MAIRE. C'est sur l'ensemble du territoire, ce n'est pas Epône.

M. BOLLE. Dans l'ensemble de GPSEO, les prix ont baissé depuis deux ans.

M. ECHARD. Peut-être pas partout, mais il est vrai que sur 73 communes, cela ne reflète pas tout à fait Epône.

M. ECHARD poursuit la présentation du rapport de présentation.

- Des arrivées externes de ménages aisés au détriment des classes moyennes du territoire avec une précarité d'une partie significative des habitants notamment dans le parc locatif social et privé.
- Un parc social sous tension et un parc privé, social de fait, mais avec un potentiel de transformation important.

Pour continuer de vous informer, un répertoire important donne de nombreuses informations complémentaires.

Commentaires

M. TRUFFAUT. Je suis content de voir ce projet que j'avais réclamé en 2018 lorsque nous avons voté le PLUi et ce n'est jamais arrivé en débat, nous ne l'avons jamais voté.

M. BOLLE. En commission, quand on a posé les questions, ni Monsieur Fasquel, ni Monsieur Echard ne pouvait nous répondre alors que l'on nous demande de donner un avis sur quelque chose où vous-même n'avez pas été consulté. Nous n'avions pas reçu les documents avant la commission. J'ai pris la peine de lire les documents que l'on a reçus et l'on voit qu'ils s'appuient sur les concertations qui ont eu lieu avec les équipes en place. Les avez-vous vus ?

M. le MAIRE. Bien sûr, Danièle Mottin a participé à toutes les réunions. Avez-vous des remarques ou des commentaires ?

M. BOLLE. Je constate, quand je prends les chiffres qui sont écrits dans les fiches par communes, que j'additionne le nombre de logements prévus sur Epône et Mézières, on est à 1 300, on est exactement dans les chiffres que vous avez accusé le collectif du tennis d'avancer comme des chiffres faux. Effectivement, leurs chiffres étaient faux puisqu'ils annonçaient cela à horizon 2032, et là, on est à horizon 2030. J'en reviens à cette question d'intérêt général : pensez-vous vraiment qu'avec un collège qui va arriver en 2028 nous serons en capacité de répondre aux besoins d'une population dont le nombre de logements va augmenter de 35 % ?

M. le MAIRE. Il n'augmentera pas de 35 % parce que le PLHi, comme son nom l'indique, n'est pas quelque chose d'imposé aux communes. C'est une direction que certaines personnes souhaiteraient que toutes les communes prennent. Notre démarche et notre objectif sont clairs : c'est arriver aux 25 % de logements sociaux. À partir du moment où l'on sera aux 25 % de logements sociaux au 1^{er} janvier 2026, puisque la courbe et la projection vont dans ce sens-là, on n'ira pas respecter à la lettre la recommandation de GPSEO.

M. BOLLE. Vous ne l'aviez pas respectée non plus sur le mandat précédent puisqu'il était prévu 422 logements, vous en avez fait 643, vous avez fait 50 % de plus que l'objectif qui vous avait été assigné. Et là, vous dites que l'objectif sur lequel vous vous êtes engagés — puisque vous avez été consulté et que le chiffre n'est pas sorti de nulle part — on ne va pas le faire ! La dernière fois, on ne l'a pas fait non plus, on a fait 50 % de plus !

M. le MAIRE. On ne s'engage pas sur le chiffre, on nous demande de faire ce chiffre-là et nous ne le ferons pas puisque l'on a pris de l'avance, comme vous venez de le dire, sur le premier PLHi par rapport au deuxième. On prend en compte l'avance que l'on a prise, donc nous n'irons pas dans cette démarche et cette dynamique.

M. BOLLE. Dans ce cas-là, il ne faut pas le voter, soyez cohérent. Si l'on donne un avis favorable, cela veut dire que le Conseil Municipal d'Epône dans son ensemble, est d'accord pour que Epône construise 514 logements. Le Groupe « Epône au Cœur » votera contre.

M. le MAIRE. Ce n'est pas du tout une obligation, aucune sanction n'est prise comme par rapport à la loi SRU. C'est une direction dans laquelle GPSEO veut aller pour couvrir le besoin en logements sur tout son territoire. Ils ont indiqué ce chiffre sur la commune d'Epône, mais nous savons ce que nous voulons faire.

M. BOLLE. Que leur avez-vous dit ? Vous les avez rencontrés et vous avez discuté avec eux !

M. le MAIRE. Nous nous arrêterons aux 25 % de logements sociaux.

M. BOLLE. Ce n'est pas ce qui est écrit là.

M. le MAIRE. Oui, mais cela engage tout GPSEO.

M. BOLLE. Non, cela engage Epône, je vous parle des fiches.

M. le MAIRE. Ils mettent aussi des fiches d'actions pour Epône, mais GPSEO n'est pas l'État, il n'y a aucune obligation et aucune sanction et nous n'irons pas jusque-là.

M. BOLLE. J'ai eu le temps de faire l'analyse. Quand on regarde sur les 73 communes, j'ai ramené le nombre de logements que l'on a construit sur le précédent programme au nombre de logements de départ. Sur les 73 communes, on a un taux d'effort de 0,24 sur

le premier programme et de 0,19 dans ce qui est prévu ici. On a des communes qui sont plus carencées qu'on ne l'était au niveau du nombre de logements sociaux, qui ne les ont pas construits et qui ont des objectifs inférieurs aux nôtres, et toujours en ramenant cela à la population de chaque commune. Arrêtez de nous dire que l'on écrit cela, mais qu'on ne va pas le faire parce que quand on regarde ce qui se passe sur d'autres communes carencées — ce qui n'est plus notre cas aujourd'hui et nous pourrions avoir un débat sur la nécessité qu'il y avait à atteindre les 25 % aussi rapidement —, mais ces autres communes qui ne sont pas carencées, pour autant, même avec les objectifs qu'elles ont pris, elles resteront carencées. Donc, qu'est-ce qui vous obligeait à accepter les 514 ? À un moment, il faut être cohérent.

M. MULLER. La situation d'une commune et d'une autre n'est pas forcément la même en ce qui concerne le foncier.

M. BOLLE. On n'a pas de foncier, on n'avait pas de foncier pour faire un collège !

M. MULLER. Il y a des communes où il n'y a plus aucun foncier pour construire du logement.

M. BOLLE. Où va-t-on les construire les 514 logements ?

M. le MAIRE. Des programmes sont en cours sur les logements : pizzeria La Quichenotte, une vingtaine de logements est prévue ; à côté du dojo, chemin de la Glisière, trois pavillons individuels ; un programme est prévu en centre-ville : ancienne Mairie, 24 logements ; îlot crèche, 24 logements, îlot hôtel de l'Univers, 4 logements, îlot Tricherie, 24 logements. Au niveau de la gare : gare phase 1, 37 logements, gare phase 2, 102 logements...

M. BOLLE. Les chiffres que vous citez sont cités dans le document et l'on arrive à 514 logements.

M. le MAIRE. Je n'ai pas le total ici.

M. BOLLE. Rassurez-moi, vous avez lu les fiches, les uns et les autres ?

M. le MAIRE. Il y a ensuite le projet à 10 ans, 2030/2040, 126 logements quartier Mairie, par rapport à la réhabilitation du quartier 1001 Vies Habitat et à la gare, phase 3, 2030/2035, 95 logements.

M. BOLLE. On ne vote pas là-dessus.

M. le MAIRE. Donc, jusqu'à 2025, on est à 238 logements.

M. BOLLE. 514 est ce sur quoi on s'engage ce soir en donnant notre accord.

M. TRUFFAUT. Les bâtiments qui vont être refaits là vont être refaits avec un surplus de population. Même si l'on n'arrive pas à 514 exactement, on arrivera à 400 ou 450 logements, ce qui est énorme par rapport à l'effort que l'on a produit ces dernières années.

M. le MAIRE. On est en Conseil Municipal, on est enregistré, il y aura un compte-rendu : projet à 5 ans, 2025/2030, c'est 238 logements, c'est ceux que je vous ai indiqués.

M. BOLLE. Alors, soyez cohérent, votez contre !

M. le MAIRE. Nous allons passer au vote.

Délibération 2025-005

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, A la Majorité (23 Voix Pour, 6 Contre),

6 Contre : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »),

- 1. ÉMET un avis favorable au projet de deuxième Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) 2025-2030, annexé à la présente délibération et composé d'un diagnostic, d'un document d'orientations, d'un programme d'actions et de fiches communales.***

2. **PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :
- La Préfecture de Versailles

Commentaires

M. BOLLE. Même si l'on parle de 250, cela fait 1 100 logements avec ce qui est prévu à Mézières-sur-Seine.

M. le MAIRE. 238 logements. Je ne suis pas Maire d'Epône Mézières-sur-Seine.

M. TRUFFAUT. C'est là que l'on voit que le collège devient trop petit puisque vous avez 700 logements qui vont aller à Mézières-sur-Seine.

M. le MAIRE. J'espère avoir les chiffres très rapidement pour vous les remettre. On a remis exactement tous les chiffres de nos projets de construction.

M. TRUFFAUT. Je veux en fait des effectifs globaux du collège, c'est-à-dire nous, Mézières, La Falaise.

M. le MAIRE. Vous les aurez. Je donne ma partie en tant que Maire d'Epône, ensuite Monsieur Franck Fontaine donnera sa partie en tant que Maire de Mézières-sur-Seine.

M. TRUFFAUT. Si sur les cinq ans vous avez quasiment 800 à 900 logements qui arrivent, cela ne fait pas trois enfants en plus qui arrivent.

M. BOLLE. On en revient bien au problème de départ et quand on parle de l'intérêt général, je me positionne à horizon 10 ans, et le collège mis en place sera trop petit, il faudra donc en reconstruire un.

M. le MAIRE. On aura l'occasion de répondre à vos souhaits d'en construire un deuxième à ce moment-là.

M. BOLLE. Et entre temps, on aura détruit les terrains de tennis. On aura dépensé de l'argent que l'on aurait pu économiser au niveau du Département, mais si vous voulez gérer à la petite semaine, continuez, on voit où cela nous mène à Epône.

M. le MAIRE. Je vois que mon appel solennel n'a pas été entendu.

Nous passons au sujet suivant.

B2 — ETAT FONCIER CESSIONS ET ACQUISITIONS 2023

M. ECHARD présente le rapport de présentation.

Deux cessions se sont faites sur deux années, entre le moment où l'on a commencé à travailler sur la vente et la signature devant notaire, raison pour laquelle elles n'apparaissent pas lors du dernier Conseil Municipal de l'année dernière. Il s'agit des parcelles G 9 et G 253.

Délibération 2025-006

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour).

1. **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2023.
2. **PRÉCISE** que la présente délibération sera adressée à :
 - o La Préfecture de Versailles

C1 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DU REGLEMENT N° 2016-679 DIT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

MME DI PERNO présente le rapport de présentation.

Pour mémoire, le RGPD est le règlement général sur la protection des données mis en place depuis le 25 mai 2018 sur tout le territoire de l'Union européenne. Il s'agit du renouvellement de cette convention pour la désignation d'un délégué mis à disposition du centre de gestion. C'est une convention de trois ans qui représente par année 4 536 €, soit 13 608 € au total.

Pourquoi 4 536,81 € ? C'est le tarif pour une commune jusqu'à 10 000 habitants, multiplié par 8 heures par jour sur 7 jours, soit 4 536 €.

Délibération 2025-007

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour).

- 1. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour la mise à disposition d'un agent pour l'accompagnement à la mise en place du Règlement n° 2016-679 dit Général sur la protection des données (RGPD).**
- 2. CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- 3. AUTORISE Monsieur le Maire à désigner le délégué à la protection des données de Centre Interdépartemental de Gestion, comme étant le délégué à la protection des données de la Ville.**
- 4. PRÉCISE que la délibération sera adressée à :**
 - La Préfecture de Versailles**
 - Au CIG (Centre Interdépartemental de Gestion)**
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie**

QUESTIONS ORALES

Réponse de M. le MAIRE à la question envoyée par mail du Groupe « Epône au Cœur »

« Pouvez-vous nous faire un point sur les recherches de nouveaux commerçants pour le marché du vendredi ? Le départ du primeur nous prive de la locomotive de ce marché. Avez-vous des pistes pour le remplacer et/ou pour faire venir de nouveaux commerçants ? »

M. le MAIRE. Nous sommes conscients que le départ du primeur a laissé un vide important sur le panier du vendredi. Nous poursuivons activement nos recherches pour attirer de nouveaux commerçants. Aujourd'hui, un contact nous a été remis par le charcutier sur un primeur, donc nous sommes en contact avec lui pour essayer de faire venir un primeur. Nous avons une réflexion en cours sur le jour, la fréquence, le format de ce marché dans le but d'attirer des commerces adaptés aux besoins des habitants. Il est également à noter que sur la période hivernale, traditionnellement on connaît une baisse de fréquentation, ce qui peut rendre cette démarche encore un petit peu plus complexe.

Cependant — et je le rappelle à toutes et tous ici — en tant qu'élus, on devrait essayer d'être un peu plus crédibles à ce que la pérennité et la présence reposent aussi sur l'engagement de chacun à consommer localement. Faire vivre ce marché est un effort collectif : commerçant, municipalité et habitants. Je vois beaucoup d'élus sur ce marché, on a essayé de mettre en place le rendez-vous du vendredi une fois par mois au niveau de la municipalité, avec des petits investissements municipaux, avec des animations de différentes associations pour attirer du monde également. On se rend compte que les gens viennent dans ce cadre-là, mais ne consomment pas forcément auprès des commerçants. En réalité, si nous souhaitons tous ensemble que ce marché perdure et qu'il maintienne son rôle social de rencontres et d'échanges, nous avons tous un rôle à jouer pour faire ce rendez-vous agréable pour tous.

On reste mobilisé pour revitaliser ce marché. On est en train d'étudier éventuellement la piste à ne pas facturer du tout la présence des commerçants sur place pour leur donner peut-être un peu plus d'oxygène puisque ce n'est pas avec cela que la commune va s'enrichir ou s'appauvrir. Au contraire, ce sera un petit geste supplémentaire pour essayer de les motiver à rester.

Il n'y avait pas d'autres questions sur le Conseil Municipal de ce soir. Je vous remercie de votre présence.

M. BOLLE. J'avais demandé qu'il soit possible de consulter différents documents. Je sais que c'est à l'étude, mais il y a des questions auxquelles vous pouvez peut-être me répondre.

Sur les 60 000 € de travaux pour la Médiathèque, en 2024, toiture et parvis, cinq ans après sa livraison, les travaux sont-ils pris en charge par la garantie décennale ou par une assurance ?

M. le MAIRE. On a commencé à travailler sur les 80 pièces comptables que vous nous avez demandées — cahiers des charges, études techniques, marchés, etc. — et également à vous répondre à ces questions-là. Elles ne font pas partie des questions que vous avez demandé à être étudiées à ce conseil municipal. Nous compilons toutes les réponses par rapport à ce que vous avez demandé.

M. DIROL. Sur la Médiathèque, c'est entièrement pris par le Maître d'ouvrage.

M. le MAIRE. Une partie n'est pas prise en charge, mais sur les 60 000 €, environ 48 000 € sont pris en charge ; nous vous expliquerons dans les réponses quelles sont les parties qui ne sont pas prises en charge et pourquoi. Toutes les demandes que vous avez formulées, dans un délai raisonnable, sans bloquer le travail des agents de la ville, vous seront rendues sur clé USB que vous pourrez récupérer dès que prête, avec les réponses à toutes vos questions et toutes les pièces administratives que vous avez demandées.

M. BOLLE. Je vous remercie.

M. le MAIRE. Y a-t-il d'autres questions ?

M. DAGORY. Ce n'est pas une question, mais une information. La ville d'Epône, comme vous le savez, participe à l'exposition « Trésor des banlieues » organisée par la ville de Gennevilliers. Cette exposition importante attend plus de 20 000 visiteurs. La ville d'Epône sera représentée par Monsieur Alexandre Rémy, notre sculpteur situé en haut de la ruelle Saint-Germain. Demain a lieu le vernissage de l'exposition à 18 heures à Gennevilliers.

M. le MAIRE. Une très belle occasion pour que Epône rayonne au-delà de son territoire.

M. DAGORY. Nous serons la plus petite commune. Cette exposition est faite un peu pour contrebalancer les expositions qui sont faites à Paris.

M. le MAIRE. Je lève la séance et vous remercie toutes et tous de votre présence.

La séance est levée à 22 h 20

ÉPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Affiché le

30 AVR. 2025



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Sofia RAFAÏ

Secrétaire de séance

